

PAR COURRIEL

Québec, le 9 septembre 2025

N/Réf. : 2025-12743

OBJET: ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)***

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 19 août 2025, visant à obtenir « *les documents suivants* » :

- 1. copie du fond de réinsertion de l'Établissement de détention de Roberval pour les 5 dernières années fiscales;*
- 2. copie de tous les rapports financiers de l'Établissement de détention de Roberval pour les 5 dernières années : états des résultats, bilans et balance des stocks;*
- 3. copie de tous les faux frais de restaurant, dépense, habillement, transport accordés aux agents correctionnels versus les personnes incarcérées de l'Établissement de détention de Roberval pour les 5 dernières années ».*

Concernant **le point 1**, nous vous transmettons les documents repérés par le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) qui répondent à votre demande et qui vous sont accessibles. Sur certaines pages transmises, vous constaterez que nous avons masqué des renseignements personnels (signatures) appartenant à des tiers en application des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès. Prendre note que les états financiers du Fonds de soutien à la réinsertion sociale (FSRS) pour 2025 ne sont pas disponibles actuellement et ce, en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès.

Concernant **le point 2**, le SMSC n'a repéré aucun document concernant « *états des résultats, bilans et balance des stocks* ». En vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à cette portion de votre demande.

...2

Concernant **le point 3**, le SMSC a repéré en partie les documents demandés. Nous tenons à vous informer que *les faux frais* n'existent pas.

Nous vous transmettons intégralement un document repéré par le SMSC en lien avec les frais de restaurants et de transports. Le SMSC n'a repéré aucun registre lié aux frais d'habillement en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès. Comme le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements, nous invoquons également l'article 15 de la Loi sur l'accès. Néanmoins, nous vous informons que le coût moyen pour l'habillement des asc en 2025 est de 940\$ annuellement. Antérieurement, il variait entre 450\$ et 650\$ annuellement. Cette variation est en fonction des tâches et des besoins de chacun des agents. Par exemple, un asc assigné à l'extérieur de l'établissement a des besoins différents d'un asc travaillant dans une guérite.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Nadine Léveillé

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE I **APPLICATION ET INTERPRÉTATION**

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

CHAPITRE III **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

SECTION I **CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.
Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Fonds de soutien à la réinsertion
sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**

**États financiers
au 31 décembre 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
867, boul. Saint-Joseph, suite 500
Roberval (Québec) G8H 2L8

T 418 275-4790

Aux administrateurs de
Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'organisme de se conformer aux exigences du Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme, au ministre ou son délégué et au Comité consultatif du ministre et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

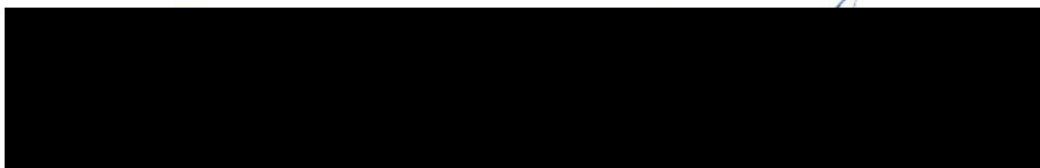
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Roberval
Le 22 juin 2021

1

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A114567

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Produit brut des activités rémunérées (note 3)	199 340	149 084
Produit brut de la cantine (note 4)	26 479	(6 327)
Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes	7 248	7 013
Ristournes de la téléphonie Débitel (note 5)	41 983	47 174
Produit brut de location de télévision (note 6)	(517)	(2 281)
Dons du Fonds central	4 890	
Intérêts	1 875	1 558
	<u>281 298</u>	<u>196 221</u>
Charges		
Rémunération du personnel civil de l'administration	58 974	62 063
Fournitures et frais de bureau	6 124	8 608
Honoraires professionnels	6 760	6 477
Frais bancaires	1 415	35
	<u>73 273</u>	<u>77 183</u>
Excédent des produits sur les charges (revenu net)	208 025	119 038
Cotisation au Fonds central	20 314	11 904
	<u>187 711</u>	<u>107 134</u>
Déboursés pour les autres activités à même les profits du fonds		
Formation	(10 822)	(46 233)
Activités sportives, socioculturelles et de loisirs (note 7)	(26 357)	(27 129)
Travail non rémunéré et assistance financière aux personnes contrevenantes	(1 224)	(79)
Déboursés divers	(1 563)	(1 237)
	<u>(39 966)</u>	<u>(74 678)</u>
Solde versé au fonds de l'établissement	<u>147 745</u>	<u>32 456</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020		2019
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	56 449	192 140	248 589
Solde versé	(9 495)	157 240	147 745
Solde à la fin	46 954	349 380	396 334

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Situation financière

au 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	361 071	216 751
Comptes clients et autres créances	65 434	56 297
Stocks (note 8)	38 596	15 374
	<u>465 101</u>	<u>288 422</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 9)	46 954	56 449
	<u>512 055</u>	<u>344 871</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	95 407	73 828
Dû au Fonds central, sans intérêt	20 314	22 454
	<u>115 721</u>	<u>96 282</u>
ACTIF NET		
Non affecté	349 380	192 140
Investi en immobilisations	46 954	56 449
	<u>396 334</u>	<u>248 589</u>
	<u>512 055</u>	<u>344 871</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	147 745	32 456
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 495	9 387
Variations d'éléments du fonds de roulement	(12 920)	(2 261)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	144 320	39 582
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et sorties nettes de fonds		(2 170)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	144 320	37 412
Encaisse au début	216 751	179 339
Encaisse à la fin	361 071	216 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec, opère une cantine et administre un programme d'activités pour le bénéfice des personnes contrevenantes. Le fonds est utilisé pour le bénéfice des personnes détenues dans l'établissement. Il est une personne morale de droit public constitué en vertu de l'Article 74 de la Loi sur le système correctionnel du Québec et inscrit dans la section « Autorités publiques » du Registraire des entreprises. Il est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptées aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministre de la Sécurité publique et édictées dans le *Guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention*.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou à la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti.

Constatation des produits

Activités rémunérées

Les activités rémunérées regroupent un ensemble d'activités de travail qui rapportent un revenu au fonds tout en prodiguant un apprentissage aux travailleurs. Il peut s'agir de contrats de services ou de production de biens avec un organisme public ou parapublic ou, dans certains cas, avec une entreprise privée. Les produits des activités rémunérées sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Cantine

La cantine est un comptoir de ventes du genre « dépanneur » situé à l'intérieur d'un établissement de détention. La gestion de la cantine est confiée au fonds de l'établissement de détention. Ce dépanneur vend sa marchandise aux personnes incarcérées et les bénéfices qui en découlent sont versés au fonds dudit établissement. Les produits de la cantine sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes

Les prélèvements sur la rémunération des personnes contrevenantes sont calculés selon un pourcentage fixé par règlement. Ils sont constatés au même moment que la rémunération.

Autres revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les ristournes sont comptabilisées lors de leur réception.

Les produits de location de télévision sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Selon le guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention, l'organisme ne comptabilise aucune somme à recevoir de la Commission de la santé et sécurité du travail.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Déboursés pour les autres activités

Travail non rémunéré

Il s'agit d'une activité de services qui est financée par un fonds, pour laquelle aucun revenu n'est perçu. Un fonds peut décider d'accorder un don pour certains services rendus par une personne contrevenante et ce, dans le cadre d'une activité prévue à son programme d'activités.

Assistance financière

À l'instar des activités de travail non rémunérées, l'assistance financière est un don accordé sous la forme d'une allocation aux personnes qui ne peuvent participer à aucune activité du programme d'un fonds et qui sont sans ressource. Pour obtenir cette assistance financière, les personnes doivent répondre à certains critères d'éligibilités déterminés conjointement par le fonds et l'établissement de détention.

Cotisation au fonds central

Le fonds doit verser une cotisation au Fonds central, calculée sur le revenu net des opérations du fonds.

Rémunération

Personnes contrevenantes

La rémunération se définit comme étant le salaire versé à une personne contrevenante en échange d'une prestation de travail. Cette rémunération est assujettie aux Lois fiscales en vigueur au Québec par une déduction à la source. À la suite d'une décision rendue par le service des douanes et accises du Canada, les personnes contrevenantes qui travaillent dans une activité rémunérée d'un fonds ne sont pas assujetties à l'assurance-emploi.

Personnel civil

Pour la réalisation de certaines activités de travail et pour l'administration du fonds, des personnes « civiles » peuvent être engagées et payées par le fonds de l'établissement. Il s'agit de citoyens qui n'ont pas le statut de fonctionnaire et qui ne sont pas des personnes contrevenantes.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont des biens corporels achetés ou construits dans le but d'être utilisés dans le cadre des activités rémunérées ou pour les opérations de la cantine, qui ont une durée de vie utile de plus d'un exercice et sont destinées à une utilisation continue. Les immobilisations ne comprennent pas les équipements, les accessoires et autres articles destinés à l'usage de la clientèle contrevenante.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et la période qui suit :

Amortissements

Équipement et outillage

Période
10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - PRODUIT BRUT DES ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES

	2020	2019
	\$	\$
Chiffre d'affaires	330 908	246 130
Coût des ventes		
Achats de marchandises et autres frais	43 318	10 831
Stocks à la fin	11 450	
	31 868	10 831
Amortissement des immobilisations corporelles	863	755
Rémunération à des personnes civiles	5 873	2 347
Rémunération à des personnes contrevenantes	92 964	83 113
	131 568	97 046
Produit brut	199 340	149 084

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 30 873 \$ (10 831 \$ en 2019).

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

3 - PRODUIT BRUT DES ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES (suite)

- (a) Les frais d'activités et autres frais comprennent un don de masques à des organismes communautaires, au montant de 995 \$.

4 - PRODUIT BRUT DE LA CANTINE

	2020	2019
	\$	\$
Chiffre d'affaires	260 172	187 872
Coût des ventes		
Stocks au début	15 374	14 247
Achats de marchandises et autres frais	192 428	139 486
	207 802	153 733
Stocks à la fin	27 146	15 374
	180 656	138 359
Rémunération	53 037	55 840
	233 693	194 199
Produit brut	26 479	(6 327)

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 178 718 \$ (136 708 \$ en 2019).

5 - RISTOURNES DE LA TÉLÉPHONIE DÉBITEL

	2020	2019
	\$	\$
Ristournes de la téléphonie Débitel	47 623	48 258
Dépenses de la téléphonie Débitel	(5 640)	(1 084)
	41 983	47 174

6 - PRODUIT BRUT DE LOCATION DE TÉLÉVISION

	2020	2019
	\$	\$
Location de télévision	14 315	12 486
Télécommunications	(5 633)	(5 550)
Entretien et réparations	(567)	(585)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 632)	(8 632)
	(517)	(2 281)

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

7 - ACTIVITÉS SPORTIVES, SOCIOCULTURELLES ET DE LOISIRS

	2020	2019
	\$	\$
Sportives	275	1 496
Loisirs	23 821	23 309
Socioculturelles	2 261	2 324
	<u>26 357</u>	<u>27 129</u>

8 - STOCKS

	2020	2019
	\$	\$
Stocks de la cantine	27 146	15 374
Stocks des activités rémunérées	11 450	
	<u>38 596</u>	<u>15 374</u>

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020	2019
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût		Valeur comptable nette
\$	\$	\$
Équipement et outillage	125 863	78 909
	<u>46 954</u>	<u>56 449</u>

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	81 283	66 137
Taxes à la consommation	14 124	7 691
	<u>95 407</u>	<u>73 828</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 30 033 \$ au 31 décembre 2020 (22 142 \$ au 31 décembre 2019).

11 - ENGAGEMENT

L'organisme doit verser annuellement une cotisation au Fonds central égale à 5 % de l'excédent des produits par rapport aux charges pour un revenu net de moins de 20 000 \$, de 8 % pour un revenu net allant de 20 000 \$ à 30 000 \$ et 10 % pour un revenu net de 30 000 \$ et plus. Aucune cotisation n'a à être versée dans le cas d'une insuffisance des produits par rapport aux charges. Pour l'exercice financier au 31 décembre 2020, l'organisme prévoit verser 20 314 \$ pour l'exercice au Fonds central.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

**Fonds de soutien à la réinsertion
sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**

**États financiers
au 31 décembre 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
867, boul. Saint-Joseph, suite 500
Roberval (Québec) G8H 2L8

T 418 275-4790

Aux administrateurs de
Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptées aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministère de la Sécurité publique. Les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'organisme de se conformer aux exigences du Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme, au ministre ou son délégué et au Comité consultatif du ministre et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roberval
Le 21 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114567

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021 \$	2020 \$
Produits		
Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes	6 927	7 248
Compensations de la téléphonie Débitel (note 3)	54 828	41 983
Intérêts	842	1 875
Dons du Fonds central		4 890
Revenu brut des activités rémunérées (note 4)	173 725	199 340
Revenu brut de la cantine (note 5)	35 076	26 479
Autres revenus (note 6)	(2 276)	(517)
	<u>269 122</u>	<u>281 298</u>
Charges		
Rémunération du personnel civil (administration et autres) (note 7)	70 175	58 974
Frais d'administration (note 8)	10 541	14 299
	<u>80 716</u>	<u>73 273</u>
Excédent des produits sur les charges (revenu net)	188 406	208 025
Cotisation au Fonds central	18 840	20 314
	<u>169 566</u>	<u>187 711</u>
Déboursés pour les autres activités à même les profits ou surplus du fonds		
Formation	(16 581)	(10 822)
Activités sportives, socioculturelles et de loisirs (note 9)	(27 361)	(26 357)
Travail non rémunéré et assistance financière aux personnes contrevenantes (note 10)	(1 422)	(1 224)
Autres déboursés à même les surplus du fonds	(937)	(1 563)
	<u>(46 301)</u>	<u>(39 966)</u>
Solde du revenu net et versé au fonds de l'établissement	123 265	147 745

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021		2020
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	46 954	349 380	396 334
Solde versé au fonds de l'établissement	(5 196)	128 461	123 265
Solde à la fin	41 758	477 841	519 599

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Situation financière

au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	510 541	361 071
Débiteurs (note 11)	63 628	65 434
Stocks (note 12)	23 684	38 596
	<u>597 853</u>	<u>465 101</u>
Immobilisations corporelles (note 13)	41 758	46 954
	<u>639 611</u>	<u>512 055</u>
PASSIF		
Court terme		
Cotisation à payer au Fonds central	18 840	20 314
Créditeurs (note 14)	101 172	95 407
	<u>120 012</u>	<u>115 721</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	477 841	349 380
Investis en immobilisations	41 758	46 954
	<u>519 599</u>	<u>396 334</u>
	<u>639 611</u>	<u>512 055</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Solde versé au fonds de l'établissement	123 265	147 745
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 721	9 495
Variations d'éléments du fonds de roulement	22 483	(10 780)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	155 469	146 460
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 525)	
Variation nette du dû au Fonds central	(1 474)	(2 140)
Sorties nettes de fonds	(5 999)	(2 140)
Augmentation de la trésorerie	149 470	144 320
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	361 071	216 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	510 541	361 071

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec, opère une cantine et administre un programme d'activités pour le bénéfice des personnes contrevenantes. Le fonds est utilisé pour le bénéfice des personnes détenues dans l'établissement. Il est une personne morale de droit public constitué en vertu de l'Article 74 de la Loi sur le système correctionnel du Québec et inscrit dans la section « Autorités publiques » du Registraire des entreprises. Il est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptées aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministre de la Sécurité publique et édictées dans le *Guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention*.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Constatation des produits

Activités rémunérées

Les activités rémunérées regroupent un ensemble d'activités de travail qui rapportent un revenu au fonds tout en prodiguant un apprentissage aux travailleurs. Il peut s'agir de contrats de services ou de production de biens avec un organisme public ou parapublic ou, dans certains cas, avec une entreprise privée. Les produits des activités rémunérées sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Cantine

La cantine est un comptoir de ventes du genre « dépanneur » situé à l'intérieur d'un établissement de détention. La gestion de la cantine est confiée au fonds de l'établissement de détention. Ce dépanneur vend sa marchandise aux personnes incarcérées et les bénéfices qui en découlent sont versés au fonds dudit établissement. Les produits de la cantine sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes

Les prélèvements sur la rémunération des personnes contrevenantes sont calculés selon un pourcentage fixé par règlement. Ils sont constatés au même moment que la rémunération.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les compensations sont comptabilisées lors de leur réception.

Les produits de location de télévision sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Selon le guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention, l'organisme ne comptabilise aucune somme à recevoir de la Commission de la santé et sécurité du travail.

Déboursés pour les autres activités

Travail non rémunéré

Il s'agit d'une activité de services qui est financée par un fonds, pour laquelle aucun revenu n'est perçu. Un fonds peut décider d'accorder un don pour certains services rendus par une personne contrevenante et ce, dans le cadre d'une activité prévue à son programme d'activités.

Assistance financière

À l'instar des activités de travail non rémunérées, l'assistance financière est un don accordé sous la forme d'une allocation aux personnes qui ne peuvent participer à aucune activité du programme d'un fonds et qui sont sans ressource. Pour obtenir cette assistance financière, les personnes doivent répondre à certains critères d'éligibilités déterminés conjointement par le fonds et l'établissement de détention.

Cotisation au fonds central

Le fonds doit verser une cotisation au Fonds central, calculée sur le revenu net des opérations du fonds.

Rémunération

Personnes contrevenantes

La rémunération se définit comme étant le salaire versé à une personne contrevenante en échange d'une prestation de travail. Cette rémunération est assujettie aux Lois fiscales en vigueur au Québec par une déduction à la source. À la suite d'une décision rendue par le service des douanes et accises du Canada, les personnes contrevenantes qui travaillent dans une activité rémunérée d'un fonds ne sont pas assujetties à l'assurance-emploi.

Personnel civil

Pour la réalisation de certaines activités de travail et pour l'administration du fonds, des personnes « civiles » peuvent être engagées et payées par le fonds de l'établissement. Il s'agit de citoyens qui n'ont pas le statut de fonctionnaire et qui ne sont pas des personnes contrevenantes.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont des biens corporels achetés ou construits dans le but d'être utilisés dans le cadre des activités rémunérées ou pour les opérations de la cantine, qui ont une durée de vie utile de plus d'un exercice et sont destinées à une utilisation continue. Les immobilisations ne comprennent pas les équipements, les accessoires et autres articles destinés à l'usage de la clientèle contrevenante.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et la période qui suit :

Amortissements

	Période
Équipement, outillage et téléviseurs destinés à la location	10 ans
Réduction de valeur	

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPENSATIONS DE LA TÉLÉPHONIE DÉBITEL

	2021	2020
	\$	\$
Compensations de la téléphonie Débitel	58 106	47 623
Dépenses de la téléphonie Débitel	(3 278)	(5 640)
	<u>54 828</u>	<u>41 983</u>

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

4 - REVENU BRUT DES ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES

	2021	2020
	\$	\$
Chiffre d'affaires	279 474	330 908
Coût des ventes		
Stocks au début	11 450	
Achats de marchandises et autres frais	15 811	43 318
	27 261	43 318
Stocks à la fin	2 450	11 450
	24 811	31 868
Amortissement des immobilisations corporelles	1 089	863
Rémunération du personnel civil	1 508	5 873
Rémunération des personnes contrevenantes	78 341	92 964
	105 749	131 568
Revenu brut	173 725	199 340

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 24 811 \$ (30 873 \$ en 2020).

5 - REVENU BRUT DE LA CANTINE

	2021	2020
	\$	\$
Chiffre d'affaires	312 403	260 172
Coût des ventes		
Stocks au début	27 146	15 374
Achats de marchandises et autres frais	222 489	192 428
	249 635	207 802
Stocks à la fin	21 234	27 146
	228 401	180 656
Rémunération du personnel civil	48 926	53 037
	277 327	233 693
Revenu brut	35 076	26 479

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 226 498 \$ (178 718 \$ en 2020).

6 - AUTRES REVENUS

	2021	2020
	\$	\$
Location de téléviseur	14 963	14 315
Télécommunications	(5 880)	(5 633)
Entretien et réparations	(2 727)	(567)
Amortissement des téléviseurs loués	(8 632)	(8 632)
	(2 276)	(517)

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

7 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CIVIL (ADMINISTRATION ET AUTRES)

	2021	2020
	\$	\$
Salaires	60 375	52 325
Charges sociales	9 800	6 649
	<u>70 175</u>	<u>58 974</u>

8 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2021	2020
	\$	\$
Fournitures et frais de bureau	4 422	6 124
Honoraires professionnels	6 084	6 760
Frais bancaires	35	1 415
	<u>10 541</u>	<u>14 299</u>

9 - ACTIVITÉS SPORTIVES, SOCIOCULTURELLES ET DE LOISIRS

	2021	2020
	\$	\$
Sportives	713	275
Loisirs	24 297	23 821
Socioculturelles	2 351	2 261
	<u>27 361</u>	<u>26 357</u>

10 - TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ET ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PERSONNES CONTREVENANTES

	2021	2020
	\$	\$
Entretien ménager	10	
Bibliothèque	164	
Déchets	1 165	1 130
Cantine et divers		83
Assistance financière	83	11
	<u>1 422</u>	<u>1 224</u>

11 - DÉBITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	63 628	65 434

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

12 - STOCKS

	2021	2020
	\$	\$
Stocks de la cantine	21 234	27 146
Stocks des activités rémunérées	2 450	11 450
	<u>23 684</u>	<u>38 596</u>

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021	2020
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût		Valeur comptable nette
\$	\$	\$
Équipement et outillage	44 069	35 987
Téléviseurs destinés à la location	86 319	52 643
	<u>130 388</u>	<u>88 630</u>
		<u>41 758</u>
		<u>46 954</u>

14 - CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	89 093	81 283
Taxes à la consommation	12 079	14 124
	<u>101 172</u>	<u>95 407</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 24 624 \$ au 31 décembre 2021 (27 937 \$ au 31 décembre 2020).

15 - ENGAGEMENT

L'organisme doit verser annuellement une cotisation au Fonds central égale à 5 % de l'excédent des produits par rapport aux charges pour un revenu net de moins de 20 000 \$, de 8 % pour un revenu net allant de 20 000 \$ à 30 000 \$ et 10 % pour un revenu net de 30 000 \$ et plus. Aucune cotisation n'a à être versée dans le cas d'une insuffisance des produits par rapport aux charges. Pour l'exercice financier au 31 décembre 2021, l'organisme prévoit verser 18 840 \$ pour l'exercice au Fonds central.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

16 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

17 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**Fonds de soutien à la réinsertion
sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**

**États financiers
au 31 décembre 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
867, boul. Saint-Joseph, suite 500
Roberval (Québec) G8H 2L8

T 418 275-4790

Aux administrateurs de
Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptés aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministère de la Sécurité publique. Les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'organisme de se conformer aux exigences du Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme, au ministre ou son délégataire et au Comité consultatif du ministre et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

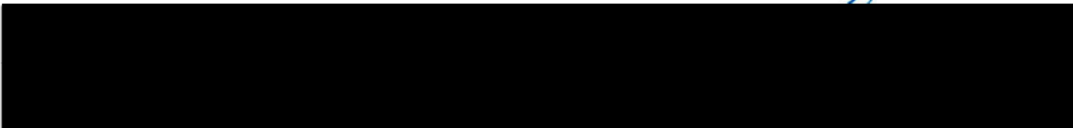
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Roberval
Le 15 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114567

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes	7 922	6 927
Compensations de la téléphonie Débitel (note 3)	50 236	54 828
Intérêts	5 190	842
Revenu brut des activités rémunérées (note 4)	154 948	173 725
Revenu brut de la cantine (note 5)	47 063	35 076
Autres revenus (note 6)	(4 353)	(2 276)
Gain sur la cession d'immobilisations	1 891	
Ajustement des cotisations CNESST	6 088	
	<u>268 985</u>	<u>269 122</u>
Charges		
Rémunération du personnel civil (administration et autres) (note 7)	87 212	70 175
Ajustement des cotisations CNESST	7 933	
Frais d'administration (note 8)	16 183	10 541
	<u>111 328</u>	<u>80 716</u>
Excédent des produits sur les charges (revenu net)	157 657	188 406
Cotisation au Fonds central	15 767	18 840
	<u>141 890</u>	<u>169 566</u>
Déboursés pour les autres activités à même les profits ou surplus du fonds		
Formation	(22 106)	(16 581)
Activités sportives, socioculturelles et de loisirs (note 9)	(34 327)	(27 361)
Travail non rémunéré et assistance financière aux personnes contrevenantes (note 10)	(2 250)	(1 422)
Autres déboursés à même les surplus du fonds	(857)	(937)
	<u>(59 540)</u>	<u>(46 301)</u>
Solde du revenu net et versé au fonds de l'établissement	<u>82 350</u>	<u>123 265</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval **Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022		2021
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	41 758	477 841	519 599
Solde versé au fonds de l'établissement	60 246	22 104	82 350
Solde à la fin	102 004	499 945	601 949

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**
Situation financière

au 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	506 693	510 541
Débiteurs (note 11)	99 141	63 628
Stocks (note 12)	25 606	23 684
	<u>631 440</u>	<u>597 853</u>
Immobilisations corporelles (note 13)	102 004	41 758
	<u>733 444</u>	<u>639 611</u>
PASSIF		
Court terme		
Cotisation à payer au Fonds central	15 766	18 840
Créditeurs (note 14)	115 729	101 172
	<u>131 495</u>	<u>120 012</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	499 945	477 841
Investis en immobilisations	102 004	41 758
	<u>601 949</u>	<u>519 599</u>
	<u>733 444</u>	<u>639 611</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil

Administrateur

Administrateur

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Solde versé au fonds de l'établissement	82 350	123 265
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 708	9 721
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(1 891)	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(22 877)</u>	<u>22 483</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>78 290</u>	<u>155 469</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(81 672)	(4 525)
Cession d'immobilisations corporelles	<u>2 609</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(79 063)</u>	<u>(4 525)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds central et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(3 075)</u>	<u>(1 474)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	<u>(3 848)</u>	149 470
Encaisse au début	<u>510 541</u>	<u>361 071</u>
Encaisse à la fin	<u>506 693</u>	<u>510 541</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec, opère une cantine et administre un programme d'activités pour le bénéfice des personnes contrevenantes. Le fonds est utilisé pour le bénéfice des personnes détenues dans l'établissement. Il est une personne morale de droit public constitué en vertu de l'Article 74 de la Loi sur le système correctionnel du Québec et inscrit dans la section « Autorités publiques » du Registraire des entreprises. Il est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptées aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministre de la Sécurité publique et édictées dans le *Guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Constatation des produits

Activités rémunérées

Les activités rémunérées regroupent un ensemble d'activités de travail qui rapportent un revenu au fonds tout en prodiguant un apprentissage aux travailleurs. Il peut s'agir de contrats de services ou de production de biens avec un organisme public ou parapublic ou, dans certains cas, avec une entreprise privée. Les produits des activités rémunérées sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Cantine

La cantine est un comptoir de ventes du genre « dépanneur » situé à l'intérieur d'un établissement de détention. La gestion de la cantine est confiée au fonds de l'établissement de détention. Ce dépanneur vend sa marchandise aux personnes incarcérées et les bénéfices qui en découlent sont versés au fonds dudit établissement. Les produits de la cantine sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes

Les prélèvements sur la rémunération des personnes contrevenantes sont calculés selon un pourcentage fixé par règlement. Ils sont constatés au même moment que la rémunération.

Autres revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les compensations sont comptabilisées lors de leur réception.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits de location de télévision sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Selon le guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention, l'organisme ne comptabilise aucune somme à recevoir de la Commission de la santé et sécurité du travail.

Déboursés pour les autres activités

Travail non rémunéré

Il s'agit d'une activité de services qui est financée par un fonds, pour laquelle aucun revenu n'est perçu. Un fonds peut décider d'accorder un don pour certains services rendus par une personne contrevenante et ce, dans le cadre d'une activité prévue à son programme d'activités.

Assistance financière

À l'instar des activités de travail non rémunérées, l'assistance financière est un don accordé sous la forme d'une allocation aux personnes qui ne peuvent participer à aucune activité du programme d'un fonds et qui sont sans ressource. Pour obtenir cette assistance financière, les personnes doivent répondre à certains critères d'éligibilités déterminés conjointement par le fonds et l'établissement de détention.

Cotisation au fonds central

Le fonds doit verser une cotisation au Fonds central, calculée sur le revenu net des opérations du fonds.

Rémunération

Personnes contrevenantes

La rémunération se définit comme étant le salaire versé à une personne contrevenante en échange d'une prestation de travail. Cette rémunération est assujettie aux Lois fiscales en vigueur au Québec par une déduction à la source. À la suite d'une décision rendue par le service des douanes et accises du Canada, les personnes contrevenantes qui travaillent dans une activité rémunérée d'un fonds ne sont pas assujetties à l'assurance-emploi.

Personnel civil

Pour la réalisation de certaines activités de travail et pour l'administration du fonds, des personnes « civiles » peuvent être engagées et payées par le fonds de l'établissement. Il s'agit de citoyens qui n'ont pas le statut de fonctionnaire et qui ne sont pas des personnes contrevenantes.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et la période qui suit :

Amortissements

	Période
Équipement, outillage et téléviseurs destinés à la location	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Téléviseurs destinés à la location	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPENSATIONS DE LA TÉLÉPHONIE DÉBITEL

	2022	2021
	\$	\$
Compensations de la téléphonie Débitel	54 378	58 106
Rémunération liée à Débitel	(475)	
Dépenses de la téléphonie Débitel	(3 667)	(3 278)
	<u>50 236</u>	<u>54 828</u>

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

4 - REVENU BRUT DES ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES

	2022	2021
	\$	\$
Chiffre d'affaires	280 218	279 474
Coût des ventes		
Stocks au début	2 450	11 450
Achats de marchandises et autres frais	17 405	15 811
	19 855	27 261
Stocks à la fin		2 450
	19 855	24 811
Amortissement des immobilisations corporelles	5 011	1 089
Rémunération du personnel civil	4 266	1 508
Rémunération des personnes contrevenantes	96 138	78 341
	125 270	105 749
Revenu brut	154 948	173 725

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 19 855 \$ (24 811 \$ en 2021).

5 - REVENU BRUT DE LA CANTINE

	2022	2021
	\$	\$
Chiffre d'affaires	337 285	312 403
Coût des ventes		
Stocks au début	21 234	27 146
Achats de marchandises et autres frais	249 450	222 489
	270 684	249 635
Stocks à la fin	25 606	21 234
	245 078	228 401
Rémunération du personnel civil	45 144	48 926
	290 222	277 327
Revenu brut	47 063	35 076

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 242 030 \$ (226 498 \$ en 2021).

6 - AUTRES REVENUS

	2022	2021
	\$	\$
Location de téléviseur	19 007	14 963
Télécommunications	(7 108)	(5 880)
Entretien et réparations	(555)	(2 727)
Amortissement des téléviseurs loués	(15 697)	(8 632)
	(4 353)	(2 276)

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

7 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CIVIL (ADMINISTRATION ET AUTRES)

	2022	2021
	\$	\$
Salaires	75 706	60 375
Charges sociales	11 506	9 800
	<u>87 212</u>	<u>70 175</u>

8 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2022	2021
	\$	\$
Fournitures et frais de bureau	6 938	4 422
Honoraires professionnels	9 204	6 084
Frais bancaires	41	35
	<u>16 183</u>	<u>10 541</u>

9 - ACTIVITÉS SPORTIVES, SOCIOCULTURELLES ET DE LOISIRS

	2022	2021
	\$	\$
Sportives	55	713
Loisirs	31 406	24 297
Socioculturelles	2 866	2 351
	<u>34 327</u>	<u>27 361</u>

10 - TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ET ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PERSONNES CONTREVENANTES

	2022	2021
	\$	\$
Entretien ménager	56	10
Bibliothèque	280	164
Déchets	1 551	1 165
Cantine et divers	265	
Assistance financière	98	83
	<u>2 250</u>	<u>1 422</u>

11 - DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients	<u>99 141</u>	<u>63 628</u>

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

12 - STOCKS

	2022	2021
	\$	\$
Stocks de la cantine	25 606	21 234
Stocks des activités rémunérées		2 450
	<u>25 606</u>	<u>23 684</u>

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022	2021
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortissement cumulé	
\$	\$	\$
Équipement et outillage	41 730	35 448
Matériel roulant	39 285	3 929
Téléviseurs destinés à la location	128 706	68 340
	<u>209 721</u>	<u>107 717</u>
		<u>102 004</u>
		<u>41 758</u>

14 - CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	99 319	89 093
Taxes à la consommation à payer	16 410	12 079
	<u>115 729</u>	<u>101 172</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 37 667 \$ au 31 décembre 2022 (24 624 \$ au 31 décembre 2021).

15 - ENGAGEMENT

L'organisme doit verser annuellement une cotisation au Fonds central égale à 5 % de l'excédent des produits par rapport aux charges pour un revenu net de moins de 20 000 \$, de 8 % pour un revenu net allant de 20 000 \$ à 30 000 \$ et 10 % pour un revenu net de 30 000 \$ et plus. Aucune cotisation n'a à être versée dans le cas d'une insuffisance des produits par rapport aux charges. Pour l'exercice financier au 31 décembre 2022, l'organisme prévoit verser 15 767 \$ pour l'exercice au Fonds central (18 840 en 2021).

16 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

16 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

**Fonds de soutien à la réinsertion
sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**

**États financiers
au 31 décembre 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 500
867, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec)
G8H 2L8
T 418 275-4790

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptés aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministère de la Sécurité publique. Les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114567

Observations – référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'organisme de se conformer aux exigences du Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme, au ministre ou son délégataire et au Comité consultatif du ministre et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Roberval
Le 30 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114567

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes	11 912	7 922
Compensations de la téléphonie Débitel (note 3)	45 828	50 236
Intérêts	12 358	5 190
Revenu brut des activités rémunérées (note 4)	175 780	154 948
Revenu brut de la cantine (note 5)	23 822	47 063
Autres revenus (note 6)	(8 797)	(4 353)
Gain sur la cession d'immobilisations		1 891
Ajustement des cotisations CNESST	1 367	6 088
	<u>262 270</u>	<u>268 985</u>
Charges		
Rémunération du personnel civil (administration et autres) (note 7)	111 005	87 212
Ajustement des cotisations CNESST		7 933
Frais d'administration (note 8)	21 528	16 183
	<u>132 533</u>	<u>111 328</u>
Excédent des produits sur les charges (revenu net)	129 737	157 657
Cotisation au Fonds central	12 974	15 767
	<u>116 763</u>	<u>141 890</u>
Déboursés pour les autres activités à même les profits ou surplus du fonds		
Formation	(41 862)	(22 106)
Activités sportives, socioculturelles et de loisirs (note 9)	(20 280)	(34 327)
Travail non rémunéré et assistance financière aux personnes contrevenantes (note 10)	(2 237)	(2 250)
Autres déboursés à même les surplus du fonds	(3 982)	(857)
	<u>(68 361)</u>	<u>(59 540)</u>
Solde du revenu net et versé au fonds de l'établissement	48 402	82 350

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023		2022
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	102 004	499 945	601 949
Solde versé au fonds de l'établissement	25 041	23 361	48 402
Solde à la fin	127 045	523 306	650 351

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**
Situation financière

au 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	485 967	506 693
Débiteurs (note 11)	174 109	99 141
Stocks (note 12)	16 372	25 606
	<u>676 448</u>	<u>631 440</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 13)	127 045	102 004
	<u>803 493</u>	<u>733 444</u>
PASSIF		
Court terme		
Cotisation à payer au Fonds central	12 974	15 766
Créditeurs (note 14)	140 168	115 729
	<u>153 142</u>	<u>131 495</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	523 306	499 945
Investis en immobilisations	127 045	102 004
	<u>650 351</u>	<u>601 949</u>
	<u>803 493</u>	<u>733 444</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil

Administrateur

Administrateur

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Solde versé au fonds de l'établissement	48 402	82 350
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	39 873	20 708
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(1 891)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(41 328)</u>	<u>(22 877)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	----- 46 947	----- 78 290
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(64 914)	(81 672)
Cession d'immobilisations corporelles		2 609
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	----- (64 914)	----- (79 063)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds central et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 759)</u>	<u>(3 075)</u>
Diminution de la trésorerie	<u>(20 726)</u>	<u>(3 848)</u>
Encaisse au début	506 693	510 541
Encaisse à la fin	<u>485 967</u>	<u>506 693</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec, opère une cantine et administre un programme d'activités pour le bénéfice des personnes contrevenantes. Le fonds est utilisé pour le bénéfice des personnes détenues dans l'établissement. Il est une personne morale de droit public constitué en vertu de l'Article 74 de la Loi sur le système correctionnel du Québec et inscrit dans la section « Autorités publiques » du Registraire des entreprises. Il est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptées aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministre de la Sécurité publique et édictées dans le *Guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Constatation des produits

Activités rémunérées

Les activités rémunérées regroupent un ensemble d'activités de travail qui rapportent un revenu au fonds tout en prodiguant un apprentissage aux travailleurs. Il peut s'agir de contrats de services ou de production de biens avec un organisme public ou parapublic ou, dans certains cas, avec une entreprise privée. Les produits des activités rémunérées sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Cantine

La cantine est un comptoir de ventes du genre « dépanneur » situé à l'intérieur d'un établissement de détention. La gestion de la cantine est confiée au fonds de l'établissement de détention. Ce dépanneur vend sa marchandise aux personnes incarcérées et les bénéfices qui en découlent sont versés au fonds dudit établissement. Les produits de la cantine sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes

Les prélèvements sur la rémunération des personnes contrevenantes sont calculés selon un pourcentage fixé par règlement. Ils sont constatés au même moment que la rémunération.

Autres revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les compensations sont comptabilisées lors de leur réception.

Les produits de location de télévision sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Selon le guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention, l'organisme ne comptabilise aucune somme à recevoir de la Commission de la santé et sécurité du travail.

Déboursés pour les autres activités

Travail non rémunéré

Il s'agit d'une activité de services qui est financée par un fonds, pour laquelle aucun revenu n'est perçu. Un fonds peut décider d'accorder un don pour certains services rendus par une personne contrevenante, et ce, dans le cadre d'une activité prévue à son programme d'activités.

Assistance financière

À l'instar des activités de travail non rémunérées, l'assistance financière est un don accordé sous la forme d'une allocation aux personnes qui ne peuvent participer à aucune activité du programme d'un fonds et qui sont sans ressource. Pour obtenir cette assistance financière, les personnes doivent répondre à certains critères d'éligibilités déterminés conjointement par le fonds et l'établissement de détention.

Cotisation au fonds central

Le fonds doit verser une cotisation au Fonds central, calculée sur le revenu net des opérations du fonds.

Rémunération

Personnes contrevenantes

La rémunération se définit comme étant le salaire versé à une personne contrevenante en échange d'une prestation de travail. Cette rémunération est assujettie aux Lois fiscales en vigueur au Québec par une déduction à la source. À la suite d'une décision rendue par le service des douanes et accises du Canada, les personnes contrevenantes qui travaillent dans une activité rémunérée d'un fonds ne sont pas assujetties à l'assurance-emploi.

Personnel civil

Pour la réalisation de certaines activités de travail et pour l'administration du fonds, des personnes « civiles » peuvent être engagées et payées par le fonds de l'établissement. Il s'agit de citoyens qui n'ont pas le statut de fonctionnaire et qui ne sont pas des personnes contrevenantes.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Amortissements

	Période
Équipement, outillage et téléviseurs destinés à la location	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Téléviseurs destinés à la location	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPENSATIONS DE LA TÉLÉPHONIE DÉBITEL

	2023	2022
	\$	\$
Compensations de la téléphonie Débitel	48 269	54 378
Rémunération liée à Débitel	(1 133)	(475)
Dépenses de la téléphonie Débitel	(1 308)	(3 667)
	<u>45 828</u>	<u>50 236</u>

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

4 - REVENU BRUT DES ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES

	2023	2022
	\$	\$
Chiffre d'affaires	343 805	280 218
Coût des ventes		
Stocks au début		2 450
Achats de marchandises et autres frais	29 026	17 405
	29 026	19 855
Stocks à la fin		
	29 026	19 855
Amortissement des immobilisations corporelles	10 074	5 011
Rémunération du personnel civil	2 462	4 266
Rémunération des personnes contrevenantes	126 463	96 138
	168 025	125 270
Revenu brut	175 780	154 948

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 28 913 \$ (19 855 \$ en 2022).

5 - REVENU BRUT DE LA CANTINE

	2023	2022
	\$	\$
Chiffre d'affaires	412 862	337 285
Coût des ventes		
Stocks au début	25 606	21 234
Achats de marchandises et autres frais	311 464	249 450
	337 070	270 684
Stocks à la fin	16 372	25 606
	320 698	245 078
Rémunération du personnel civil	68 342	45 144
	389 040	290 222
Revenu brut	23 822	47 063

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 316 923 \$ (242 030 \$ en 2022).

6 - AUTRES REVENUS

	2023	2022
	\$	\$
Location de téléviseurs	31 387	19 007
Télécommunications	(8 075)	(7 108)
Entretien et réparations	(2 310)	(555)

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

6 - AUTRES REVENUS (suite)

Amortissement des téléviseurs loués

(29 799)

(15 697)

(8 797)

(4 353)

7 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CIVIL (ADMINISTRATION ET AUTRES)

	2023	2022
	\$	\$
Salaires	94 899	75 706
Charges sociales	16 106	11 506
	<u>111 005</u>	<u>87 212</u>

8 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2023	2022
	\$	\$
Fournitures et frais de bureau	10 646	6 938
Honoraires professionnels	9 542	9 204
Frais bancaires	1 340	41
	<u>21 528</u>	<u>16 183</u>

9 - ACTIVITÉS SPORTIVES, SOCIOCULTURELLES ET DE LOISIRS

	2023	2022
	\$	\$
Sportives	174	55
Loisirs	17 711	31 406
Socioculturelles	2 395	2 866
	<u>20 280</u>	<u>34 327</u>

10 - TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ET ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PERSONNES CONTREVENANTES

	2023	2022
	\$	\$
Entretien ménager	72	56
Bibliothèque		280
Déchets	2 161	1 551
Cantine et divers		265
Assistance financière	4	98
	<u>2 237</u>	<u>2 250</u>

11 - DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	174 109	99 141

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

12 - STOCKS

	2023	2022
	\$	\$
Stocks de la cantine	16 372	25 606

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Équipement et outillage	64 419	37 665
Matériel roulant	39 285	11 786
Téléviseurs destinés à la location	170 931	98 139
	274 635	147 590

14 - CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	124 306	99 319
Taxes à la consommation à payer	15 862	16 410
	140 168	115 729

Les sommes à remettre à l'État totalisent 22 533 \$ au 31 décembre 2023 (37 667 \$ au 31 décembre 2022).

15 - ENGAGEMENT

L'organisme doit verser annuellement une cotisation au Fonds central égale à 5 % de l'excédent des produits par rapport aux charges pour un revenu net de moins de 20 000 \$, de 8 % pour un revenu net allant de 20 000 \$ à 30 000 \$ et 10 % pour un revenu net de 30 000 \$ et plus. Aucune cotisation n'a à être versée dans le cas d'une insuffisance des produits par rapport aux charges. Pour l'exercice financier au 31 décembre 2023, l'organisme prévoit verser 13 007 \$ au Fonds central (15 767 \$ en 2022).

16 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

**Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**
Notes complémentaires
au 31 décembre 2023

16 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

**Fonds de soutien à la réinsertion
sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**

**États financiers
au 31 décembre 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
867, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec)

T 418 275-4790

Aux administrateurs de
Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptés aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministère de la Sécurité publique. Les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des revenus de la cantine dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des revenus de la cantine, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, de l'actif à court terme au 31 décembre 2024 et de l'actif net au 1er janvier 2024 et au 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'organisme de se conformer aux exigences du Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme, au ministre ou son délégué et au Comité consultatif du ministre et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roberval
Le 27 juin 2025

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 \$	2023 \$
Produits		
Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes	17 908	11 912
Compensations de la téléphonie Débitel (note 3)	44 629	45 828
Intérêts	13 536	12 358
Revenu brut des activités rémunérées (note 4)	117 694	175 780
Dons provenant d'un autre FSRS (note 5)	100 000	
Revenu brut de la cantine (note 6)	28 159	23 822
Autres revenus (note 7)	(33 521)	(8 797)
Ajustement des cotisations CNESST	11 922	1 367
	<u>300 327</u>	<u>262 270</u>
Charges		
Rémunération du personnel civil (administration et autres) (note 8)	122 370	111 005
Frais d'administration (note 9)	36 436	21 528
	<u>158 806</u>	<u>132 533</u>
Excédent des produits sur les charges (revenu net)	<u>141 521</u>	<u>129 737</u>
Cotisation au Fonds central	4 152	12 974
	<u>137 369</u>	<u>116 763</u>
Déboursés pour les autres activités à même les profits ou surplus du fonds		
Formation	(45 096)	(41 862)
Activités sportives, socioculturelles et de loisirs (note 10)	(31 007)	(20 280)
Travail non rémunéré et assistance financière aux personnes contrevenantes (note 11)	(2 533)	(2 237)
Autres déboursés à même les surplus du fonds	(796)	(3 982)
	<u>(79 432)</u>	<u>(68 361)</u>
Solde du revenu net et versé au fonds de l'établissement	<u>57 937</u>	<u>48 402</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024		2023
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	127 045	523 306	650 351
Solde versé au fonds de l'établissement	67 439	(9 502)	57 937
Solde à la fin	194 484	513 804	708 288

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Situation financière

au 31 décembre 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	429 069	485 967
Débiteurs (note 12)	230 268	174 109
Stocks (note 13)	26 396	16 372
	<u>685 733</u>	<u>676 448</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 14)	194 484	127 045
	<u>880 217</u>	<u>803 493</u>
PASSIF		
Court terme		
Cotisation à payer au Fonds central	4 152	12 974
Créditeurs (note 15)	167 777	140 168
	<u>171 929</u>	<u>153 142</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	513 804	523 306
Investis en immobilisations	194 484	127 045
	<u>708 288</u>	<u>650 351</u>
	<u>880 217</u>	<u>803 493</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Solde versé au fonds de l'établissement	57 937	48 402
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	57 603	39 873
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(38 575)</u>	<u>(41 328)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	76 965	46 947
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(125 041)	(64 914)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds central et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(8 822)</u>	<u>(2 759)</u>
Diminution de la trésorerie	<u>(56 898)</u>	<u>(20 726)</u>
Encaisse au début	485 967	506 693
Encaisse à la fin	<u><u>429 069</u></u>	<u><u>485 967</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec, opère une cantine et administre un programme d'activités pour le bénéfice des personnes contrevenantes. Le fonds est utilisé pour le bénéfice des personnes détenues dans l'établissement. Il est une personne morale de droit public constitué en vertu de l'Article 74 de la Loi sur le système correctionnel du Québec et inscrit dans la section « Autorités publiques » du Registraire des entreprises. Il est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, adaptés aux exigences en matière d'information financière prévues par le Comité consultatif du ministre de la Sécurité publique et édictés dans le *Guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Constatation des produits

Activités rémunérées

Les activités rémunérées regroupent un ensemble d'activités de travail qui rapportent un revenu au fonds tout en prodiguant un apprentissage aux travailleurs. Il peut s'agir de contrats de services ou de production de biens avec un organisme public ou parapublic ou, dans certains cas, avec une entreprise privée. Les produits des activités rémunérées sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Cantine

La cantine est un comptoir de vente du genre « dépanneur » situé à l'intérieur d'un établissement de détention. La gestion de la cantine est confiée au fonds de l'établissement de détention. Ce dépanneur vend sa marchandise aux personnes incarcérées et les bénéfices qui en découlent sont versés au fonds dudit établissement. Les produits de la cantine sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Prélèvement sur la rémunération des personnes contrevenantes

Les prélèvements sur la rémunération des personnes contrevenantes sont calculés selon un pourcentage fixé par règlement. Ils sont constatés au même moment que la rémunération.

Dons provenant d'un autre établissement

Les dons sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les compensations sont comptabilisées lors de leur réception.

Les produits de location de télévision sont constatés lorsque des services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Selon le guide d'information sur le statut et les mesures proposées pour l'administration du fonds de soutien à la réinsertion sociale d'un établissement de détention, l'organisme ne comptabilise aucune somme à recevoir de la Commission de la santé et sécurité du travail.

Déboursés pour les autres activités

Travail non rémunéré

Il s'agit d'une activité de services qui est financée par un fonds, pour laquelle aucun revenu n'est perçu. Un fonds peut décider d'accorder un don pour certains services rendus par une personne contrevenante, et ce, dans le cadre d'une activité prévue à son programme d'activités.

Assistance financière

À l'instar des activités de travail non rémunérées, l'assistance financière est un don accordé sous la forme d'une allocation aux personnes qui ne peuvent participer à aucune activité du programme d'un fonds et qui sont sans ressource. Pour obtenir cette assistance financière, les personnes doivent répondre à certains critères d'éligibilités déterminés conjointement par le fonds et l'établissement de détention.

Cotisation au fonds central

Le fonds doit verser une cotisation au Fonds central, calculée sur le revenu net des opérations du fonds.

Rémunération

Personnes contrevenantes

La rémunération se définit comme étant le salaire versé à une personne contrevenante en échange d'une prestation de travail. Cette rémunération est assujettie aux Lois fiscales en vigueur au Québec par une déduction à la source. À la suite d'une décision rendue par le service des douanes et accises du Canada, les personnes contrevenantes qui travaillent dans une activité rémunérée d'un fonds ne sont pas assujetties à l'assurance-emploi.

Personnel civil

Pour la réalisation de certaines activités de travail et pour l'administration du fonds, des personnes « civiles » peuvent être engagées et payées par le fonds de l'établissement. Il s'agit de citoyens qui n'ont pas le statut de fonctionnaire et qui ne sont pas des personnes contrevenantes.

**Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**
Notes complémentaires
au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Amortissements

	Période
Équipement, outillage et téléviseurs destinés à la location	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Téléviseurs destinés à la location	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPENSATIONS DE LA TÉLÉPHONIE DÉBITEL

	2024	2023
	\$	\$
Compensations de la téléphonie Débitel	54 503	48 269
Rémunération liée à Débitel		(1 133)
Dépenses de la téléphonie Débitel	(9 874)	(1 308)
	<u>44 629</u>	<u>45 828</u>

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

4 - REVENU BRUT DES ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES

	2024	2023
	\$	\$
Chiffre d'affaires	440 033	343 805
Achats de marchandises et autres frais	82 279	29 026
Amortissement des immobilisations corporelles	16 033	10 074
Rémunération du personnel civil	2 495	2 462
Rémunération des personnes contrevenantes	201 547	126 463
Autres dépenses	19 985	
	322 339	168 025
Revenu brut	117 694	175 780

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 82 279 \$ (28 913 \$ en 2023).

5 - DONS PROVENANT D'UN AUTRE FSRs

Au cours de l'exercice, l'organisme a encaissé un don d'un montant de 100 000 \$ provenant du Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Québec pour l'achat d'équipement pour leur atelier de couture " Au fil du temps ".

6 - REVENU BRUT DE LA CANTINE

	2024	2023
	\$	\$
Chiffre d'affaires	422 746	412 862
Coût des ventes		
Stocks au début	16 372	25 606
Achats de marchandises et autres frais	316 734	311 464
	333 106	337 070
Stocks à la fin	26 396	16 372
	306 710	320 698
Rémunération du personnel civil	87 877	68 342
	394 587	389 040
Revenu brut	28 159	23 822

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice correspond à 299 684 \$ (316 923 \$ en 2023).

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

7 - AUTRES REVENUS

	2024	2023
	\$	\$
Location de téléviseurs	27 482	31 387
Télécommunications	(7 728)	(8 075)
Entretien et réparations	(11 705)	(2 310)
Amortissement des téléviseurs loués	(41 570)	(29 799)
	<u>(33 521)</u>	<u>(8 797)</u>

8 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CIVIL (ADMINISTRATION ET AUTRES)

	2024	2023
	\$	\$
Salaires	103 630	94 899
Charges sociales	18 740	16 106
	<u>122 370</u>	<u>111 005</u>

9 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2024	2023
	\$	\$
Fournitures et frais de bureau	13 454	10 646
Honoraires professionnels	20 626	9 542
Frais bancaires	2 356	1 340
	<u>36 436</u>	<u>21 528</u>

10 - ACTIVITÉS SPORTIVES, SOCIOCULTURELLES ET DE LOISIRS

	2024	2023
	\$	\$
Sportives	1 303	174
Loisirs	23 423	17 711
Socioculturelles	6 281	2 395
	<u>31 007</u>	<u>20 280</u>

11 - TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ET ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PERSONNES CONTREVENANTES

	2024	2023
	\$	\$
Entretien ménager	6	72
Déchets	2 148	2 161
Cantine et divers	245	
Assistance financière	134	4
	<u>2 533</u>	<u>2 237</u>

Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention de Roberval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

12 - DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	230 268	174 109

13 - STOCKS

	2024	2023
	\$	\$
Stocks de la cantine	26 396	16 372

14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Équipement et outillage	161 058	45 841
Matériel roulant	39 285	19 643
Téléviseurs destinés à la location	199 334	139 709
	399 677	205 193
		115 217
		19 642
		59 625
		127 045

15 - CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	147 900	124 306
Taxes à la consommation à payer	19 877	15 862
	167 777	140 168

Les sommes à remettre à l'État totalisent 28 230 \$ au 31 décembre 2024 (22 533 \$ au 31 décembre 2023).

16 - ENGAGEMENT

L'organisme doit verser annuellement une cotisation au Fonds central égale à 5 % de l'excédent des produits par rapport aux charges pour un revenu net de moins de 20 000 \$, de 8 % pour un revenu net allant de 20 000 \$ à 30 000 \$ et 10 % pour un revenu net de 30 000 \$ et plus. Aucune cotisation n'a à être versée dans le cas d'une insuffisance des produits par rapport aux charges. Pour l'exercice financier au 31 décembre 2024, l'organisme prévoit verser 4 152 \$ au Fonds central (12 974 \$ en 2023).

**Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de
détention de Roberval**
Notes complémentaires
au 31 décembre 2024

17 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Établissement de détention de Roberval
Dépenses encourues par les ASC pour les personnes incarcérées

ANNÉE 2020 - 2021		
DÉPENSES DÉPLACEMENT - ASC		Dépenses
Frais de repas - Boîte à lunch		0,0
Frais de déplacement ASC - comparution et cour itinérante		1,1
Frais de déplacement ASC - gardiennage		0,6
Frais de déplacement ASC - escorte		7,4
Frais de déplacement Agents - sursis et milieu ouvert		0,0
TOTAL		9,1 k
DÉPENSES TRANSPORT HEURES- ASC	REG	TS
Taux horaire moyen	30,35 \$	47,26 \$
Comparutions palais	15 854	1 461
Transports	4 346	2 228
TOTAL	20 200	3 689
		613 070,00 \$ 174 342,14 \$

ANNÉE 2021 - 2022		
DÉPENSES DÉPLACEMENT - ASC		Dépenses
Frais de repas - Boîte à lunch		0,0
Frais de déplacement ASC - comparution et cour itinérante		3,4
Frais de déplacement ASC - gardiennage		1,7
Frais de déplacement ASC - escorte		9,0
Frais de déplacement Agents - sursis et milieu ouvert		0,0
TOTAL		14,1 K
DÉPENSES TRANSPORT HEURES- ASC	REG	TS
Taux horaire moyen	31,61 \$	50,31 \$
Comparutions palais	15 494	2 907
Transports	5 810	3 540
TOTAL	21 304	6 447
		673 419,44 \$ 324 348,57 \$

ANNÉE 2022-2023	
DÉPENSES DÉPLACEMENT - ASC	Dépenses

Frais de repas - Boîte à lunch	0,0	
Frais de déplacement ASC - comparution et cour itinérante	4,2	
Frais de déplacement ASC - gardiennage	1,6	
Frais de déplacement ASC - escorte	8,5	
Frais de déplacement Agents - sursis et milieu ouvert	0,0	
TOTAL	14,3	K
DÉPENSES TRANSPORT HEURES- ASC	REG.	TS
Taux horaire moyen	32,50 \$	50,85 \$
Comparutions palais	14 964	2 317
Transports	5 907	3 971
TOTAL	20 871	6 288
	678 307,50 \$	319 744,80 \$

ANNÉE 2023-2024		
DÉPENSES DÉPLACEMENT - ASC	Dépenses	
Frais de repas - Boîte à lunch	0,0	
Frais de déplacement ASC - comparution et cour itinérante	7,5	
Frais de déplacement ASC - gardiennage	4,6	
Frais de déplacement ASC - escorte	4,5	
Frais de déplacement Agents - sursis et milieu ouvert	0,1	
TOTAL	16,7	K
DÉPENSES TRANSPORT HEURES- ASC	REG.	TS
Taux horaire moyen	34,46 \$	54,11 \$
Comparutions palais	13 954	3 640
Transports	4 482	2 899
TOTAL	18 436	6 539
	635 304,56 \$	156 864,89 \$

ANNÉE 2024-2025		
DÉPENSES DÉPLACEMENT - ASC	Dépenses	
Frais de repas - Boîte à lunch	0,0	
Frais de déplacement ASC - comparution et cour itinérante	12,2	
Frais de déplacement ASC - gardiennage	3,1	
Frais de déplacement ASC - escorte	4,6	

Frais de déplacement Agents - sursis et milieu ouvert	0,1	
TOTAL	20,0	K
DÉPENSES TRANSPORT HEURES- ASC	REG.	TS
Taux horaire moyen	36,66 \$	58,41 \$
Comparutions palais	14 344	3 524
Transports	4 354	2 421
TOTAL	18 698	5 945
	685 468,68 \$	347 247,45 \$